

Matériel autorisé : PLAN DE COMPTES – CALCULATRICE

CIRCULAIRE 99.186 DU 16 NOVEMBRE 1999 : "Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

Les échanges de machines entre candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices sont interdits".

PRÉSENTATION DU SUJET

Compétences du référentiel	Dossier / Travail à faire	Annexes	Documents	Barème	Évaluation
	DOSSIER 1				
Mettre en œuvre les méthodes : 1.3. d'un texteur 1.4. d'un tableur 1.5. Éditer et gérer des fiches Participer à la tenue informatisée : 2.6. de la gestion commerciale 2.11. de la comptabilité	Compléter le tableau d'analyse		1	10	
	DOSSIER 2				
2.12. Participer à la comptabilité des opérations courantes :	Comptabiliser les documents émis ou reçus par l'entreprise	A à K	2	40	
	DOSSIER 3				
3.4. Participer aux opérations d'achat de biens et de services extérieurs : - Vérifier les factures reçues - Mettre en évidence les erreurs et en rendre compte Préparer des messages	Recalculer une facture	L à O	3 et 4	5	
	Rédiger une télécopie			15	
	Vérifier une facture et établir un relevé des anomalies constatées			5	
	DOSSIER 4				
3.1.3. Construire et réaliser des tableaux simples	Concevoir et compléter un tableau	P		15	
	DOSSIER 5				
2.10. Participer aux opérations relatives à la paie Préparer les éléments de la paie Préparer des messages	Calculer les heures complémentaires et supplémentaires	Q à T	5	12	
	Rédiger une note et Justifier les calculs			18	
TOTAL				120	

À l'issue de l'épreuve :

Joindre à la copie d'examen la page 1 du sujet
Faireagrafer, par le surveillant de la salle, à l'intérieur de la copie, en bas à droite, la page 1 et l'ensemble des document 1 à 5 renseignés ou non.

Groupe Inter Académique II	EXAMEN BEP MÉTIERS de la COMPTABILITÉ				MdC	EP2	2004
	Épreuve : Épreuve technique : activités professionnelles sur dossier						
	Coefficient : 6		Durée : 3 heures			Feuille	
Ce sujet comporte 6 feuilles							

CORRIGÉ

DOSSIER 1

DOCUMENT 1

TABLEAU D'ANALYSE sur 10 points

OBJECTIFS À ATTEINDRE	QUEL TYPE DE LOGICIEL ?
Saisir les écritures comptables	<i>Gestion comptable</i>
Saisir une télécopie	<i>Texteur</i>
Établir la paye	<i>Gestion de la paye</i>
Établir un devis	<i>Gestion commerciale</i>
Créer un tableau comparatif des prévisions et des réalisations du chiffre d'affaires	<i>Tableur</i>
Saisir une intervention sous garantie	<i>Gestionnaire de base de données</i>
Saisir une livraison fournisseur	<i>Gestion commerciale</i>
Imprimer le grand-livre fournisseurs	<i>Gestion comptable</i>
Répondre par courrier à un salarié	<i>Texteur</i>
Imprimer le brouillard des opérations diverses	<i>Gestion comptable</i>

*Sur 10 points : 1 point par ligne
Si nom de logiciel : 0,5 point*

BEP MÉTIERS de la COMPTABILITÉ	Rappel codage M - 2004
EP2 - ÉPREUVE TECHNIQUE : ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES SUR DOSSIER	2/6

BORDEREAU DE SAISIE sur 40 points

Mois: Mai		Année: 2004			
Jour	Code Journal	Libellé et N° de pièce	N° de Compte	Débit	Crédit
24	VE	Dupont - fact 22100059	411083	26 294,06	
			707100		20 500,00
			707200		1 485,85
			44571		4 309,06
24	AC	Infram micro - fact 213490231	607100	4 200,00	
			445660	823,20	
			401017		5 023,20
24	AC	Ent Editions - fact 42 11 21 74	607500	18,39	
			624100	5,85	
			445660	1,15	
			445661	1,01	
			401076		26,40
25	AC	Infram micro - avoir 213499594	401017	69,28	
			607300		57,93
			445660		11,35
25	BQ	Dupont - chèque 300176	512000	26 031,12	
			665000	218,85	
			445710	43,09	
			411083		26 294,06
26	AC	Renault - fact 112260	218200	8 687,96	
			445620	1 702,84	
			635400	173,00	
			404005		10 563,80
26	VE	Liber - fact 23060051	411046	405,44	
			706100		294,00
			708500		45,00
			445710		66,44
27	AC	Kiriad - fact 1370	625700	1 236,62	
			445660	242,38	
			401034		1 479,00
28	VE	Ocacar - Avoir 23070176	707300	77,22	
			445710	15,14	
			411154		92,36

Sur 40 points :

33 points pour les écritures : 1 point par ligne

1 point pour le mois et l'année

2 points pour le choix du journal : 0 ou 1 erreur : 2 points

2 à 3 erreurs : 1 point

4 erreurs et plus : 0

3 points pour les libellés (nom du tiers et n° du document) : 1 erreur : 2 points

2 à 3 erreurs : 1 point

4 erreurs et plus : 0

3 points pour les dates : 1 erreur : 2 points

2 à 3 erreurs : 1 point

4 erreurs et plus : 0

BEP MÉTIERS de la COMPTABILITÉ

Rappel codage
M - 2004

EP2 - ÉPREUVE TECHNIQUE : ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES SUR DOSSIER

3/6

Calculs de la facture CMCInf :

Lecteur zip	134,65
Clés USB	56,70
Ondulateur	321,27
	<hr/>
Montant HT	512,62
TVA	100,47
	<hr/>
Montant TTC	613,09

Sur 5 points :

Montant HT : 3 points

Montant TVA : 1 point

Montant TTC : 1 point

Sur 15 points

DOCUMENT 3



315 RUE DES SABLES DE SARY
45774 SARAN CEDEX
TEL : 02 38 43 84 00
FAX : 02 38 43 85 00
<http://www.infocentre.fr>

TRANSMISSION
PAR
TÉLÉCOPIE

Date : 01.06.04 2 pointsDe : N. VIDAL 1 pointA l'attention de : CMCInf 1 point

N/Réf.:

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

N° FAX : 02 99 83 25 39

Objet: erreur sur la facture n°23062010 du 25 mai 2004

1 point1 point

MESSAGE

2 points

Nous avons constaté que la remise de 10 % sur les clés USB a été omise. De plus le port a été facturé alors que vos conditions précisait Franco de port. 2 points

Merci de bien vouloir nous envoyer une facture d'avoir dans les plus brefs délais. 2 points

Salutations distinguées 0,5 pointN. VIDAL 0,5 point

Sur 15 points :

Mettre les points, si référence de la facture dans le message

1 point pour l'orthographe (plus de 2 fautes 0)

1 point pour le style (construction des phrases)

BEP MÉTIERS de la COMPTABILITÉ

Rappel codage
M - 2004

EP2 - ÉPREUVE TECHNIQUE : ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES SUR DOSSIER

4/6

CORRIGÉ Sur 5 points

DOSSIER 3 (suite)

Nom du fournisseur	A partir de quels documents ?	Anomalies constatées	Suite à donner
CMCinf	Bon de commande CMC2655585 Facture 23062010	Remise 10% sur Clés USB omise Port facturé alors que nos conditions précisent Franco de Port	Envoyer une télécopie pour demander une régularisation
Ingram Micro 0,5 point	Liste de colisage 0,5 point Facture n°2135007494 0,5 point	- 2 écrans 17" facturés et un seul livré 1 point - 1 graveur TEAC facturé et non livré 1 point - Inversion de chiffres sur le port : 24,93 facturé au lieu de 24,39 1 point	Envoyer une télécopie pour demander une régularisation 0,5 point

DOSSIER 4

CORRIGÉ

Sur 15 points

SUIVI DU CHIFFRE D'AFFAIRES HT EN EUROS
DU 1^{er} et 2^{ème} TRIMESTRE

MOIS	RÉALISATIONS	PRÉVISIONS	ÉCARTS
JANVIER	86 000,00	87 000,00	- 1 000,00
FÉVRIER	198 000,00	195 000,00	+ 3 000,00
MARS	141 000,00	140 000,00	+ 1 000,00
1 ^{ER} TRIMESTRE	425 000,00	422 000,00	+ 3 000,00
AVRIL	123 000,00	125 000,00	- 2 000,00
MAI	138 000,00	137 000,00	+ 1 000,00
JUIN	154 000,00	158 000,00	- 4 000,00
2 ^{EME} TRIMESTRE	415 000,00	420 000,00	- 5 000,00

Sur 15 points

Forme : Titre : 2 points

Mois : 1 point

2 Trimestres : 2 points

Écarts : 2 points

Réalizations : 1 point

Prévisions : 1 point

Calculs : Totaux par trimestres : 3 points Écarts : 3 points

BEP MÉTIERS de la COMPTABILITÉ	Rappel codage M - 2004
EP2 - ÉPREUVE TECHNIQUE : ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES SUR DOSSIER	5/6

CORRIGÉ

Sur 12 points

CALCULS PRÉPARATOIRES DES HEURES
COMPLÉMENTAIRES ET SUPPLÉMENTAIRES DUES :

Semaines	Heures effectuées	HC 10 %	HS 25 %	HS 50 %
29 mars au 02 avril 2004	35 h			
05 avril au 09 avril 2004	42 h	4	3	
12 avril au 16 avril 2004	35 h			
19 avril au 23 avril 2004	43 h	4	4	
26 avril au 30 avril 2004	36 h	1		
Totaux :		9	7	

Tableau sur 12 points : 1 point pour les semaines
3 points pour les heures effectuées
6 points pour le calcul
2 points pour les totaux

Sur 18 points

NOTE ADRESSÉE À MME VIDAL 2 Points

2 Points Le 1 juin 2004

Mme ABITUM aurait dû recevoir, pour le mois d'avril, 9 heures complémentaires à 10 % et 7 heures supplémentaires à 25 %.

Nous lui avons payé : 10 h à 14,51 = 145,10
3 h à 16,49 = 49,47

Total : 194,57

Nous lui devons : 9 h à 14,51 = 130,59
7 h à 16,49 = 115,43

Total : 246,02

Nous lui avons versé 194,57 € alors que nous lui devons 246,02 €, soit une régularisation de 51,45 €. 4 Points

Note sur 18 points : 8 points pour le détail des calculs :
1 point pour l'orthographe
1 point pour le style

BEP MÉTIERS de la COMPTABILITÉ	Rappel codage M - 2004
EP2 - ÉPREUVE TECHNIQUE : ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES SUR DOSSIER	6/6